Nations Unies S/PV.4904



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2004
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4904e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le mardi 27 janvier 2004, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4904e séance, tenue à huis clos le 27 janvier 2004, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Géorgie".

Avec l'assentiment du Conseil et à la demande de l'intéressé, le Président a invité M. Malkhaz Kakabadze, Ministre des affaires spéciales de Géorgie, à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Avec l'assentiment du Conseil et conformément à l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Président a convié Mme Heidi Tagliavini, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Géorgie et Chef de mission.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de Mme Tagliavini.

Les membres du Conseil, Mme Tagliavini et M. Kakabadze ont eu un échange de vues constructif. »

04-22291 (F) 270104 270104